



**ANNEXE 1
VOLET 3
MARIE-GALANTE :
UNE INDISPENSABLE GESTION
INTÉGRÉE**

Présentation de l'AEP

Ce troisième volet concerne Marie-Galante.

Du fait notamment de son isolement, de sa taille, de sa topographie et de la nature de son sous-sol, l'alimentation en eau potable de Marie-Galante est gérée à l'échelle territoriale. La Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG), compétente pour l'AEP, a confié son exploitation à la Nantaise des Eaux Services par contrat d'affermage.

L'AEP est structurée en quatre unités de distribution interconnectées.

Sur la ressource

Marie-Galante abrite une nappe phréatique unique dont les eaux sont exploitées par sept points de prélèvement qui font actuellement l'objet de travaux (quatre réhabilitations et trois nouveaux forages). Du fait de la nature karstique de Marie-Galante, l'eau souterraine de cette nappe est particulièrement chargée en carbonate de calcium.

Il n'y a aucune possibilité de transfert depuis l'extérieur.

Sur la production

Les eaux sont traitées avant distribution au niveau des réservoirs de stockage

Sur le stockage

Sur dix réservoirs, huit sont en service dont celui de Courbaril (700m³) qui doit être prochainement réhabilité et, dans une moindre mesure, celui de Morne Constant (1 000m³).

L'eau est très entartrante et colmate les équipements qui nécessitent un entretien attentif.

Sur les réseaux

La faible topographie et la structure des réseaux entraînent des niveaux de pression très variables et impliquent l'utilisation de surpresseurs et de réducteurs de pression qui demeurent à installer pour alimenter l'ensemble de la population.

Le colmatage de certaines portions de réseaux, comme les fuites et les casses dues notamment à la nature des canalisations et aux fortes pressions, compromet l'AEP et des sections doivent être remplacées.

Les projets en cours

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement en eau potable que connaît la population marie-galantaise, la CCMG a fait établir un programme de travaux de sécurisation qui est à la base de ce document.

Des opérations, d'un montant total avoisinant 1,9 millions d'euros, sont en cours de réalisation. Elles portent sur l'optimisation de l'exploitation des ressources (réhabilitation de quatre forages existants et création de trois nouveaux), sur l'autonomie énergétique de ces dispositifs de prélèvement (installation de groupes électrogènes), sur la réhabilitation des réservoirs et sur la sécurisation de tous ces équipements.

Le coût prévisionnel total des opérations du volet 3 (Marie-Galante) du Plan de Sécurisation de l'AEP est d'environ 1 796 000 Euros.

Le financement de ces opérations sur le Plan de Sécurisation de l'AEP pour Marie-Galante sont les suivantes :

Opération « urgentes » (1 an)

- 740 000 Euros

Opération « importantes » (2 ans)

- 421 000 Euros

Opération « à court terme » (3 ans)

- 635 000 Euros

Cette liste a vocation à servir de référence aux porteurs de projets pour cibler les investissements prioritaires et aux services instructeurs des financements pour appuyer ces derniers.